

MARSEILLE EXPOS

Marseille, le 20 avril 2020

A Monsieur Stephan Kutniak,
Conseiller Création artistique & Soutien aux
artistes auprès du Ministre de la culture

Madame Béatrice Tarsot-Gillery,
Directrice générale à la création artistique
du Ministère de la culture

Monsieur Marc Ceccaldi,
Directeur régional des affaires culturelles
PACA

Monsieur Renaud Muselier,
Président de la Région Sud

Madame Martine Vassal,
Président du Département des Bouches-du-
Rhône

Monsieur Jean-Claude Gaudin,
Maire de Marseille

Le monde traverse une crise inédite.

L'ensemble des secteurs est touché : la culture n'y échappe pas. Dès le 14 mars dernier, les salles d'exposition et musées ont été fermées par arrêté du Premier ministre, tout comme l'ont été les autres établissements recevant du public.

Accueillant chaque année plusieurs centaines de milliers de personnes, les 52 membres du réseau Provence Art Contemporain / Marseille Expos contribuaient jusqu'alors en très bonne place à une économie globale de la culture, dans un écosystème devenu très international.

A ce titre, ils ont toujours pu compter à leurs côtés l'Etat et les collectivités territoriales.

Face à la crise du Covid 19 que nous traversons, notre réseau joue un rôle crucial d'information et de solidarité, permettant de cerner l'apport des arts visuels à l'économie régionale et de dégager des pistes d'actions complémentaires à celles déjà mises en place par l'Etat.

Ainsi, avec 44.100 emplois relevant du secteur culturel, la Région Sud est la 2^e région de l'économie créative et culturelle (après l'Île-de-France). Cela représente 5 fois plus que la filière lavande.

Les arts visuels représentent 14,2% de ces emplois, soit 6.200 emplois permanents (hors artistes) - autant que la filière de l'huile d'olive.

Le département des Bouches-du-Rhône compte à lui seul 17.640 emplois culturels, dont 2.500 emplois permanents pour les seuls arts visuels - 2 fois plus que la filière viticole.

A l'échelle de la métropole, la culture emploie 15.000 personnes, et les arts visuels 2.200.

Aux côtés de ces salarié•e•s, la Maison des artistes et les Agessa comptent dans la Région près de 19.746 artistes-auteur•e•s assujetti•e•s et affilié•e•s, soit 7.898 dans les Bouches-du-Rhône et ainsi 7.300 sur le territoire Métropolitain.

MARSEILLE EXPOS

Pour les arts visuels, c'est donc aujourd'hui l'activité de près de 25.000 personnes dans le Sud, dont 10.500 dans les Bouches-du-Rhône, qu'il s'agit de sauvegarder.

Depuis le 17 mars dernier, nos 52 membres font état de plus de 1,5 million d'euros de pertes (charges et baisses de recettes cumulées).
Au total, ce sont plus de 450 jours d'ouverture qui ont dû être annulés.

Ces pertes ont un impact sur de nombreux emplois et sur les travailleurs et travailleuses indépendant•e•s avec lequel•le•s nous collaborons : plus 250 salarié•e•s et 500 artistes en subissent aujourd'hui les conséquences.
Le plan de soutien du Ministère de la culture ne réserve pour la filière arts visuels que 10% de son montant de 22M€, alors même qu'en l'absence d'un régime social identique à l'intermittence, financée par l'Unédic, nombre d'artistes visuel•le•s n'ont aucun recours susceptible d'amortir le choc à la hauteur nécessaire.

Près de 25% des structures actives dans la filière au plan local ne peuvent par ailleurs pas prétendre au fonds de soutien annoncé par l'Etat : les angles morts de ces dispositifs sont aussi nombreux que leur accès est difficile, que ce soit pour les associations ou pour les artistes-auteur•e•s.

Alors que les logiques partenariales ont poussé les lieux à une part croissante d'autofinancement, le recours au mécénat ou à la prestation, réduit désormais à peau de chagrin, menace clairement les bases de nombreuses structures.

Dans le même temps, pour limiter la casse pour les plus fragiles, et conformément à sa Charte des valeurs, le réseau applique de son mieux les recommandations adressées par la Direction générale de la création artistique du Ministère de la culture aux employeurs du secteur culturel : nos actions sont reportées mais non annulées, et les rémunérations prévues pour les artistes au titre du droit de présentation publique sont maintenues.

Ce sont ainsi les structures qui tiennent la filière à bout de bras.

Nous craignons que ces forces s'épuisent bien avant l'horizon de la mi-juillet fixé par le président de la République.

Nous craignons que les emplois ne soient détruits, le rayonnement perdu, la plus-value intime et collective des arts visuels réduite à néant.

Nous craignons que l'écosystème dans son ensemble ne puisse pas se relever de cette crise sans une intervention forte, volontaire, et coordonnée des collectivités territoriales, à qui nous adressons prioritairement ce courrier.

MARSEILLE EXPOS

- Pour éviter cet effondrement, nous demandons :
- de mettre en place un fonds local de solidarité pour les structures associatives ne bénéficiant pour l'instant d'aucun dispositif ;
 - de mettre en place un fonds local de soutien, complémentaire aux dispositifs Etat, pour les associations et entreprises dont la trésorerie s'appuie à plus de 35% sur l'autofinancement ;
 - d'abonder de façon exceptionnelle les budgets d'acquisition des collections publiques que vous soutenez, au bénéfice direct des artistes-auteur.e.s ;
 - d'assouplir le critère du *service fait*, comme y invite l'ordonnance du 25 mars 2020.

Un premier chiffrage des deux fonds locaux évoqués, correspondant aux besoins urgents définis supra, aboutirait à moins de 0,5% des autorisations d'engagements au titre des crédits de fonctionnement culture inscrits dans vos budgets primitifs pour 2019.

Concernant les budgets d'acquisition des collections publiques, le CNAP a ouvert la voie avec une commission d'acquisition dotée de 600.000€, destinée à des achats d'œuvres auprès des galeries : si cette décision exceptionnelle crée un utile précédent, l'achat ou la commande auprès des artistes nous semblent des pistes à privilégier.

Enfin, le critère du *service fait* pourrait être requalifié, par exemple pour intégrer le travail préparatoire aux interventions en milieu scolaire, ou trouver une traduction dématérialisée à définir avec les équipes pédagogiques concernées.

Nous souhaitons, à travers ces premières ébauches, vous faire part de notre détermination à travailler avec les collectivités, la DRAC et la DGCA à l'élaboration d'un plan coordonné de soutien : le dialogue constant établi de longue date avec nos interlocuteurs et interlocutrices dans ces administrations nous permet de prendre la mesure de leur engagement en faveur d'une filière arts visuels aujourd'hui gravement en danger.
A cet effet, nous proposons de réunir avant la mi-mai, en téléconférence, les collectivités engagées à nos côtés.

Dans l'espoir que ce dialogue se poursuive rapidement pour examiner sans exclusive les solutions possibles, sur la base de diagnostics partagés, je vous prie d'accepter l'expression de mes sentiments respectueux.

Pour le réseau,
Diane Guyot de Saint Michel,
présidente

